

DECRET N° 94-31 du 11 Février 1994

portant approbation du bilan et des comptes
au 31 Décembre 1992 du Centre d'Action
Régionale pour le Développement Rural du
Département de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Janvier 1994 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes au 31 Décembre 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Département de l'Ouémé tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

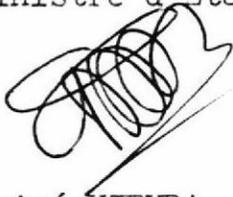
Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Février 1994
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre du Développement
Rural,



Mama ADAMOU-N'DIAYE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 MPRE 4 MDR 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-GCONB-
DCCT 3 IGE 1 UNB-FASJEP-ENA 3 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-